RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

INPI
FRANCE

L'INPI a détecté des données personnelles dans ce document.
Un masquage de ces données a été réalisé

SAS LA PIZZERIA SICILIA
RCS MARSEILLE 915 161 582
Siège social : 1 square Edouard Estaunié, Bois Lemaitre – 13012 MARSEILLE
Capital social 1 500 €

PROCES-VERBAL D'ASSEMBLEE GENERALE EN DATE DU 16 MARS 2025

L'an deux mille vingt-cinq et le 16 mars à dix heures, les associés de la société " LA PIZZERIA SICILIA ", immatriculée au RCS de MARSEILLE sous le numéro 915 161 582, dont le siège est sis 1 square Edouard Estaunié, Bois Lemaitre – 13012 MARSEILLE**,** se sont réunis en assemblée générale extraordinaire au siège social.

L'assemblée est présidée par Monsieur Angelo AVERNA, président.

Le président constate que sont présents ou représentés :

- Monsieur Angelo AVERNA, propriétaire de	75 actions
- Monsieur Calogero AVERNA, propriétaire de	75 actions
Total	**150 actions**

- Fixation de la rémunération du Président et du Directeur Général.
- Pouvoirs à donner.

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale décide que le président Monsieur Angelo AVERNA et le directeur général Monsieur Calogero AVERNA ne percevront pas de rémunération pour leurs fonctions de gérance du 1er janvier 2025 au 30 septembre 2025.

Cette résolution est prise à l'unanimité des associés.

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur des présentes pour effectuer les formalités d'enregistrement au greffe du tribunal de commerce.

Cette résolution est prise à l'unanimité des associés.

L'ordre du jour étant épuisé, et plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à dix heures trente.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par la gérance et les associés.

